
SETTLEMENTS

SETTLEMENTS S.A./N.V.
Avenue Lloyd George 6 (Boîte 3)
1000 Bruxelles
RPM (Bruxelles) 0899.581.859
(la “Société” ou “STTL”)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

21 avril 2021

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a lieu le **21 avril 2021** au siège social de la Société.

L'assemblée est ouverte à **14:00** heures.

1 COMPOSITION DU BUREAU

L'assemblée est ouverte sous la Présidence de Monsieur Marco MENNELLA.

Le président désigne Madame Nadia DEWACHTER comme secrétaire. Le Président nomme comme scrutateur Monsieur Nabil El Dahdah.

Ensemble, ils constituent le bureau.

2 VALIDITÉ ET COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Les justificatifs des avis de convocation, parus au Moniteur belge et dans la presse sont remis au bureau. Le bureau a constaté que les dates de parution sont les suivantes :

- le 6 avril 2021 dans l'Echo (français) ;
- le 6 avril 2021 au Moniteur belge ;

Le texte de la convocation, le rapport spécial ainsi que le modèle de procuration et de vote par correspondance, ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires et des obligataires sur le site internet de la Société à partir du 6 avril 2021.

Le bureau constate également que la convocation a été transmise aux titulaires de titres nominatifs visés à l'article 7:128 du Code des sociétés et des associations, ainsi qu'aux administrateurs et au commissaire.


1

2.2 La Société a émis 4.310.120 actions, représentant un capital social de 61.721.728,6 USD. La Société a émis 6.010 obligations convertibles zéro coupon dématérialisées, encore en circulation à la date des présentes.

Une liste des présences a été établie et a été signée par chaque actionnaire présent ou représenté en entrant en séance. La liste des présences et les procurations y mentionnées demeureront annexées au présent procès-verbal.

Il résulte de la liste de présences que 4.216.288 des 4.310.120 actions émises par la Société, représentant 97,8% du capital de la Société, est valablement représentée à la présente assemblée.

Conformément à l'article 7:135 du Code des sociétés et des associations, les titulaires d'obligations convertibles qui ont satisfait aux formalités d'admission peuvent assister aux assemblées générales, mais seulement avec voix consultative.

Le bureau constate que les actionnaires se sont conformés à l'article 31 des statuts de la Société pour assister à la présente assemblée générale.

2.3 Le Président constate que l'ensemble des administrateurs sont présents par videoconférence de sorte qu'il n'y a pas lieu de justifier de l'accomplissement des formalités de convocation à leur égard.

Il s'agit de :

- Monsieur Marco MENNELLA ;
- Monsieur Andrew WALTERS ;
- Monsieur Gunther GOMMES ; et
- Monsieur Nabil EL DAHDAH.

Le Président constate que le commissaire aux comptes de la Société Monsieur Kenneth Vermeire est joignable par téléphone.

3 **DECLARATION DU PRÉSIDENT**

3.1 Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et peut donc valablement délibérer et voter sur les points inscrits à l'ordre du jour. Cette déclaration est approuvée par le bureau et les actionnaires à l'unanimité.

3.2 Le Président rappelle que l'ordre du jour comprend les points suivants :

1. **Exposé préliminaire du Conseil d'Administration**
2. **Lecture et discussion du rapport spécial du Conseil d'Administration rédigé conformément à l'article 7:228 du Code belge des sociétés et associations et approbation des mesures proposées par le Conseil d'Administration afin d'assurer la continuité de la Société**



4 DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS

Le Président invite ensuite l'assemblée à passer au vote sur chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

Il rappelle que chaque action donne droit à une voix et que seuls les actionnaires et les mandataires d'actionnaires peuvent prendre part au vote. Il rappelle également qu'en ce qui concerne le point 2 à l'ordre du jour, la décision de dissolution de la Société devra être prise en présence de la moitié au moins du capital et devra recueillir le vote positif d'un quart des votes exprimés pour être valablement adoptée sans qu'il soit tenu compte des abstentions dans le numérateur ou dans le dénominateur. Toute autre décision visée ci-après serait valablement adoptée à la majorité des voix, sans avoir égard à la proportion du capital présente ou représentée.

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires chacune des propositions des décisions qui figurent à l'ordre du jour.

4.1 Exposé préliminaire du Conseil d'Administration

La Société

1. Le Président rappelle que la Société a été constituée le 28 juillet 2008 et a pour objet social l'achat, la gestion et l'exploitation d'actifs divers, principalement sous la forme de créances ou de participations.

La Société a sollicité l'admission de ses actions sur le marché Euronext Growth (anciennement Alternext) d'Euronext Brussels en juin 2011.

Le Portefeuille

2. En décembre 2013, la Société a acquis les intérêts de bénéficiaires (« *beneficiaries interests* ») dans un trust dénommé Settlements SA Trust. Dans le cadre d'un refinancement de ses lignes de crédit en novembre 2017, la Société a transféré l'ensemble des actifs détenus par Settlements SA Trust dans une structure composée de deux trusts dénommés respectivement Settlements SA Trust II et Settlements SA Trust III (le « **Trust** »). Les actifs uniques de Settlements SA Trust II, outre les liquidités disponibles, sont les droits de bénéficiaires dans Settlements SA Trust III. L'actif unique de Settlements SA Trust III est, outre les liquidités disponibles, le portefeuille de polices d'assurances-vie « *senior life settlements* » (le « **Portefeuille** »). L'objectif de la structuration telle que précitée est de garantir un privilège sur le Portefeuille à Crédit Suisse New York afin de couvrir le remboursement des lignes de crédit octroyées pour assurer la gestion du Portefeuille par la Société.

Les polices d'assurances-vie « *senior life settlements* » précitées se rapportent à des assurés de plus de soixante-cinq ans résidant aux Etats-Unis, dont la disposition bénéficiaire a été transférée en faveur du Trust.

Les obligations convertibles

3. L'acquisition des Beneficiaries Interests a été financée essentiellement via l'émission par la Société le 30 décembre 2013 de 8.466 obligations zéro coupon convertibles pour un total de USD 250.550.592,72. Cet emprunt obligataire disposait des caractéristiques suivantes :

 3

- Emission : 8.466 obligations convertibles ;
- Valeur nominale : 50.000 USD (36.750 EUR) par obligation ;
- Prix de souscription : 29.594,92 USD (21.751,99 EUR) par obligation, soit 59,19% de la valeur nominale ;
- Remboursement : à l'échéance, à la valeur nominale ;
- Échéance : 30 décembre 2022 ;
- Taux de conversion : 18,01 USD par action de la Société.

Le caractère « reverse convertible » de cet emprunt obligataire résulte de la faculté pour la Société d'exiger des obligataires la conversion des obligations en actions nouvelles de la Société dans certaines hypothèses déterminées.

Notamment, la Société dispose de la faculté d'exiger des obligataires la conversion, sans frais, de leurs obligations en actions nouvelles de la Société, sans mention de valeur nominale, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux résultats de la Société à compter du premier janvier de l'année de leur émission, dix (10) jours bancaires avant la date d'échéance des obligations, si la Société n'a pas les liquidités nécessaires afin de rembourser les obligations à 100% de leur valeur nominale, c'est-à-dire 50.000 USD par obligation. Le taux de conversion est dans cette hypothèse de 1 obligation pour 2.777 nouvelles actions de la Société.

4. Le 26 décembre 2014, l'assemblée générale des obligataires de la Société a approuvé certaines modifications des conditions de l'emprunt obligataire à l'unanimité sur proposition du Conseil d'Administration, dont la modification de la devise de l'emprunt obligataire en euros et des conditions de remboursement de celui-ci.

Le 9 décembre 2016, le Conseil d'Administration a, sur autorisation unanime de l'assemblée générale des obligataires du 8 décembre 2016, procédé à une modification des termes et conditions de l'emprunt obligataire et en particulier relatives à la conversion des obligations.

Le 15 décembre 2016, le Conseil d'Administration de la Société a procédé à la conversion de 2.456 obligations convertibles, réduisant le montant de l'emprunt obligataire de 90.258.000 EUR. En conséquence, le nombre d'obligations convertibles émises par la Société a été réduit à 6.010 obligations zéro coupon *reverse convertible*, pour une valeur totale de 220.867.500 EUR.

5. Les obligations convertibles ont toutes été admises à la négociation sur le marché Euronext Growth (anciennement Alternext) d'Euronext Brussels le 23 décembre 2016, suivant la publication d'un document d'information « Offering Circular » du 19 décembre 2016.

Cession du Portefeuille

6. Après avoir demandé l'avis de Policy Selection Limited ("PSL") en tant que son gestionnaire du Portefeuille, le Conseil d'Administration a entrepris de vérifier si les actifs de la Société, c'est-à-dire en majorité le Portefeuille, seraient suffisants pour couvrir tous les engagements en cours de la Société, à savoir (i) l'encours de la facilité de crédit souscrit auprès de Crédit Suisse (le "Crédit") et (ii) les 6.010 obligations convertibles.

À cette fin, la Société a, le 2 janvier 2020, retenu les services de PSL pour (i) étudier les conditions dans lesquelles le Portefeuille pourrait être vendu à un acheteur professionnel et, par conséquent, influencer

indirectement sur le risque de défaut encouru par la Société ou l'atténuer et, (ii) à la demande du Conseil d'Administration, aider la Société à prendre les mesures qui s'imposent dans le cadre de la vente du Portefeuille ou à la suite de celle-ci.

7. Le Conseil d'Administration a reçu le 14 septembre 2020 le rapport rédigé par PSL portant sur la vente potentielle du Portefeuille (le "**Rapport**").

Dans le Rapport, PSL a réalisé une analyse afin d'établir une véritable valeur commerciale pour le Portefeuille et afin de déterminer si la vente du Portefeuille pourrait être avantageuse pour la Société dans la gestion proactive de son passif.

Des offres d'achat pour le Portefeuille ont été reçues par PSL : (i) Eblana QAIF pour 55 millions de dollars, (ii) Ballybunion Capital Ltd pour un montant compris entre 71 et 73 millions de dollars, (iii) Broadriver Asset Management pour 54 millions de dollars et (iv) CG Analysts Limited pour 76 millions de dollars.

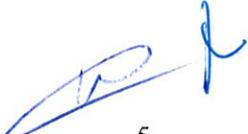
La meilleure offre pour la vente de l'ensemble du Portefeuille fut celle de CG Analysts Limited pour environ 76 millions d'USD (avant les frais d'agent de 1,5 % de la valeur nominale, ce qui est conforme aux frais d'agents des autres offres).

PSL estimait dans son Rapport que la vente du Portefeuille dans le cadre de l'offre de CG Analysts Limited était souhaitable pour la Société.

8. Le Conseil d'Administration a ensuite considéré qu'il était dans l'intérêt de la Société d'accepter l'offre de CG Analysts Limited et de procéder dès que possible à la signature du contrat d'achat et de vente du Portefeuille.

Le Conseil d'Administration est parvenu à cette conclusion à la lumière de :

- la performance du Portefeuille, qui a été sensiblement inférieure à celle prévue par la modélisation actuarielle ;
- des conditions et incertitudes actuelles du marché, résultant en partie de la crise sanitaire provoquée par le coronavirus ;
- l'ampleur du passif de la Société, principalement composé (i) des 6.010 obligations convertibles qui ont été émises par la Société en décembre 2013, avec une date d'échéance au 30 décembre 2022, et (ii) du Crédit souscrit auprès de Crédit Suisse ;
- des frais importants liés à la gestion, à la cotation et au fonctionnement de la Société, d'environ 7.000.000 USD par an à quoi s'ajoutaient des coûts de financement représentant approximativement 5.500.000 USD par an ;
- l'offre reçue de CG Analysts Limited, que PSL recommande à la Société d'accepter rapidement et qui, de l'avis du Conseil d'Administration, reflète la juste valeur du Portefeuille ;
- le fait qu'une proportion importante des détenteurs d'obligations et d'actions de la Société souhaite maintenant sortir de la structure ; et



5

- les autres informations contenues dans le rapport PSL.

9. Sur la base des considérations ci-dessus, et à la suite de négociations avec CG Analysts Limited et Vida Group Limited, la Société a conclu une convention avec CG Analysts Limited et Vida Group Limited concernant la vente du Portefeuille le 3 décembre 2020.

Les conditions de la vente du Portefeuille sont les suivantes, conformément au contrat d'achat et de vente du portefeuille d'assurance-vie :

- Le prix moyen de la transaction selon le contrat d'achat et de vente est de 68,1 millions de dollars US pour l'ensemble du Portefeuille.
- Le prix de la transaction a été payé en trois tranches afin de limiter les pénalités dues à Crédit Suisse en raison du remboursement anticipé du Crédit lors de la vente du Portefeuille.
- Le produit brut pour la Société résultant de la transaction est estimé à 68 millions de dollars US sur la base du montant ci-dessus, après déduction des coûts liés à la transaction.
- Le transfert du Portefeuille et le paiement de la première tranche du prix ont eu lieu les 3 et 4 décembre 2020.

Le remboursement intégral du Crédit à Crédit Suisse a eu lieu le 4 décembre 2020.

Situation financière actuelle de la Société

10. Suivant la cession du Portefeuille conformément à ce qui précède, la situation financière de la Société est, de manière synthétique et non définitive, estimée comme étant la suivante à la date de la présente assemblée générale :

- les capitaux propres sont de -235.171.641 USD ;
- les pertes reportées accumulées sont de -311.387.331 USD.

Il en résulte que la Société ne serait, à l'heure actuelle, pas en mesure de rembourser l'emprunt obligataire, dans les conditions d'émission actuelles, si celui-ci venait à échéance.

Appréciation du Conseil d'Administration

11. Le Conseil d'Administration considère, en dépit des pertes subies par la Société et du surplus que représentent ses dettes par rapport à ses actifs, que la continuité de la Société n'est toutefois pas menacée à l'heure actuelle.

En effet, la principale dette de la Société consiste dans l'emprunt obligataire effectué. Dix (10) jours bancaires avant la date d'échéance des obligations convertibles, si la Société n'a pas les liquidités nécessaires afin de rembourser les obligations à 100% de leur valeur nominale, c'est-à-dire 50.000 USD par obligation, la Société disposera de la faculté d'exiger la conversion des obligations convertibles.

Eu égard à ce qui précède, le Conseil d'Administration a proposé à l'assemblée générale des actionnaires de la Société le maintien d'une perspective de continuité pour la Société et la poursuite de ses activités.

 6

4

Proposition de décision : Non applicable.

4.2 **Unique résolution : lecture et discussion du rapport spécial du Conseil d'Administration conformément à l'article 7:228 du Code belge des sociétés et associations et approbation des mesures proposées par le Conseil d'Administration afin d'assurer la continuité de la Société**

Le Président donne lecture à l'assemblée du rapport spécial du Conseil d'Administration conformément à l'article 7:228 du Code belge des sociétés et associations, dont les actionnaires et les obligataires ont pu prendre connaissance.

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de décision suivante :

Proposition de décision : Les actionnaires examinent le rapport spécial du Conseil d'Administration rédigé conformément à l'article 7:228 du Code belge des sociétés et associations et les mesures proposées par le Conseil d'Administration pour assurer la continuité de la Société. Les actionnaires approuvent à l'unanimité ce rapport et les mesures proposées par le Conseil d'Administration. Ils confirment les perspectives de continuité de la Société.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont valablement été exprimés : 4.216.288

Proportion du capital représentée par ces votes : 97,8%

Nombre total de votes valablement exprimés : 97,8%

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des voix.

Pour	4216288
Contre	
Absentions	

La résolution a dès lors été acceptée.

5 **CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion. Les membres du bureau de la réunion et les actionnaires qui le souhaitent signent le procès-verbal.

Ce procès-verbal sera rendu public sur le site internet de la Société dans un délai de quinze jours à compter de la date de la présente assemblée.





Marco MENNELLA
Président



Nadia DE WACHTER
Secrétaire



Nabil EL DAHDAH
Scrutateur

Annexes

Annexe I : Liste de présences

Annexe II : Procurations signées et votes par correspondance

Annexe III : Avis de convocation de l'assemblée générale extraordinaire

Annexe IV : Rapport du Conseil d'Administration rédigé conformément à l'article 7:228 du Code des sociétés et des associations

LISTE DE PRESENCES

NOM / DENOMINATION SOCIALE Domicile / Siège social Représentant	NOMBRE D' ACTIONS	MANDATAIRE (en vertu d'une procuracion spéciale)	SIGNATURE
AMBERNILE	1.283.100	Nadia De Wachter	
BILLINGDALE Limited	1.027.953	Nadia De Wachter	
FEILAM Limited	77.039	Nadia De Wachter	
GALLIAN Limited	20.933	Nadia De Wachter	
GLINDALE Limited	220.319	Nadia De Wachter	
GUMTREE Limited	237.873	Nadia De Wachter	
JAICO Limited	3.435	Nadia De Wachter	
JEMIMA Limited	519.748	Nadia De Wachter	
JYLES Limited	549.435	Nadia De Wachter	
STOPGATE Limited	276.453	Nadia De Wachter	
Total Assemblée Générale	4.216.288		-
Total actions de la Société	4.310.120		